

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

Nous sommes réunis ce jour en CTSDépartemental et le 16 en comité départemental de l'Education Nationale afin d'examiner la situation des écoles. Pour combien de temps encore ? L'annonce par M. le Président de la République de la réforme territoriale permet de se poser légitimement la question.

En 48 heures, M. le président de la république entend réorganiser seul la république, et entend disposer à sa guise de deux siècles d'histoire qui ont combiné l'unité de l'Etat et l'exercice de la démocratie locale tout en préservant l'égalité des droits. Seul, en 48 heures, il remet en cause cet édifice de la représentation syndicale et de la démocratie. En 48 heures, il planifie le démantèlement des instances départementales. Par cette annonce, il répond aux recommandations de la commission européenne diffusées le même jour.

Le Département n'aurait plus d'exécutif territorial en 2020 et le bloc départemental s'acheminerait vers une suppression des exécutifs territoriaux et de l'Etat. Les conséquences sur la gestion des personnels et des établissements scolaires seraient considérables.

Avec la « réforme territoriale » annoncée le 2 juin, celle dite de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, celle sur les « compétences » notamment des Régions nous passons à la troisième loi « officielle » de l'acte III de décentralisation qui en réalité comprend bien d'autres textes législatifs.

Pour l'éducation nationale il s'agit notamment de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et de la loi de refondation intégrant les décrets sur les rythmes scolaires Elles instaurent déjà des transferts de missions. Au final, une dizaine de textes législatifs, sans liens ni cohérence entre eux forment l'acte III de décentralisation. Pour ce qui était prétendument annoncé comme une simplification, l'affaire paraît bien mal engagée.

Sur le fond, comme sur la forme, FORCE OUVRIERE condamne cette réforme territoriale et l'acte III de décentralisation dans sa globalité car ils remettent en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité, l'égalité républicaine et donc l'égalité de droit. FORCE OUVRIERE rappelle son opposition à la suppression des Conseils départementaux et de l'échelon administratif départemental.

D'autre part, l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaire reste à l'ordre du jour.

Loin de répondre à la demande des personnels, le décret Hamon « d'assouplissement » de la réforme des rythmes scolaires aggrave les inégalités territoriales et ne règle aucun des problèmes soulevés tant par les enseignants que par les agents territoriaux. La mise en œuvre du PEDT à l'initiative des collectivités territoriales remet en cause le cadre national de l'école.

Pour les temps périscolaires, à la charge des communes, l'assouplissement des taux d'accueil se fera au détriment de la sécurité des enfants et des conditions de travail des personnels.

La mise en concurrence de l'école publique avec l'école privée, qui n'est pas tenue de mettre en œuvre la réforme, sera accentuée.

Les raisons de la mobilisation constante des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales depuis le début de l'année 2013 demeurent. Le 18 juin les personnels se rassembleront à nouveau pour exiger le retrait des décrets sur les rythmes scolaires.

Ces mesures sont toutes destinées à mettre en œuvre le pacte de responsabilité, ses 50 milliards d'économies contre les personnels, leur salaire, leurs conditions de travail, les postes, leur protection sociale.

FO le réaffirme, cette logique d'austérité dictée par l'Europe est une logique suicidaire. Elle l'est socialement, économiquement et démocratiquement. Elle doit être abandonnée.

En ce qui concerne la carte scolaire, le projet que vous présentez aujourd'hui prévoit 19 fermetures, 3 nouveaux blocages, 6 levées de blocage, 41 ouvertures soit un différentiel de +25 classes au 1er septembre. Si l'on intègre les mesures d'avril, 78 ouvertures classes, 28 fermetures et 10 blocages, soit + 48 classes, les enseignants organiseront la rentrée 2014 avec 73 classes supplémentaires sur l'ensemble du département. 73 classes et 2700 élèves supplémentaires prévus, c'est une ouverture par tranche d'environ 37 élèves. Si les choses en restent là, le compte n'y sera vraiment pas, alors que le département bénéficie de 150 dotations qui à défaut d'améliorer l'encadrement pourraient au moins le stabiliser. Nous n'oublions pas toutefois que ces dotations ont été réparties en dégradant les 7 autres départements de l'Académie.

FO le dit une nouvelle fois : une rentrée est un événement important et pour les élèves, et pour les enseignants. Les élèves ont besoin de stabilité et du référent qu'est le maître dès la rentrée. Les enseignants ont besoin d'anticiper, d'organiser en amont leur classe, préparer le matériel faire les commandes. Les écoles ont besoin de l'affectation de personnels titulaires du poste.

Les meures de carte scolaire n'ont pas été anticipées en avril. C'est le moins que l'on puisse dire lorsque l'on constate que vous attendez le mois de juin pour prononcer deux ouvertures d'école à Toulouse Alphan et Balma Cabanis, donc aucune affectation à titre définitif. Qu'allez-vous mettre en place pour pallier à cette situation ?

Pour FO, l'essentiel des dotations doit être attribué lors de la 1ere phase de carte scolaire pour permettre d'affecter des personnels titulaires du poste. Ce n'est toujours pas le cas en 2014. A défaut nous demandons que les postes soient attribués lors de cette phase.